



# Mission

## Développement Durable / Agenda 21 Pays Basque

### 2009 - 2010

#### Les grands orientations du projet\*

CREER UN RESEAU D'EXPERTISE EN PAYS BASQUE  
SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

SENSIBILISER LES DECIDEURS ET LES ACTEURS DU TERRITOIRE

PROPOSER UN TRANSFERT DE NOUVELLES COMPETENCES

MOBILISER LES COLLECTIVITES ET LES ENTREPRISES  
AUTOUR DE LEUR RESPONSABILITE SOCIETALE

EVALUER LES PERFORMANCES DES DEMARCHES DEVELOPPEMENT  
DURABLE DES ORGANISATIONS

\* Le projet ici présenté correspond à l'opération 7.1 du Contrat territorial (Favoriser la mise en réseau des acteurs sur les questions de développement durable). Il s'articule avec la mission d'évaluation du projet de territoire (labellisé Agenda 21



**Le projet de territoire Pays Basque 2020 est reconnu « Agenda 21 local »** depuis 2007. Le programme opérationnel s'est concrétisé le 8 septembre dernier par un **Contrat territorial** : l'engagement de l'Etat, de la Région et du Département autour de 77 opérations structurantes pour l'avenir du territoire. Ce programme prend en compte la diversité des dimensions du développement durable, et notamment à travers certaines opérations phares : structuration des filières économiques (démarches collectives), schéma d'aménagement et de mobilité durables, plan climat territorial et développement des énergies renouvelables, charte de développement durable de la montagne basque, mise en réseau des pratiques dans le domaine sanitaire et social, transmission de la culture et de la langue basque, protection du littoral, nouveaux outils de gouvernance de l'eau, etc.

L'Agenda 21 Pays Basque est à ce titre un « agenda cadre » :

- > fixant les grandes orientations d'un développement durable du territoire,
- > regroupant un certain nombre d'opérations structurantes, mise en œuvre par les acteurs locaux (organisations professionnelles, collectivités, chambres consulaires...); en effet, le « pays » n'est pas maître d'ouvrage de ces opérations (mis à part des études ou actions d'animation territoriale).

La mission développement durable / agenda 21 animée par le dispositif Conseil de développement / Conseil des élus, et proposée dans le présent document, vise à **développer les compétences des acteurs locaux et les initiatives des organisations publiques et privées dans le domaine du développement durable. Le Pays basque sera à ce titre un territoire pilote en France d'expérimentation de nouveaux outils de pilotage développés avec le groupe AFNOR.**



# I. Un réseau territorial des acteurs du développement durable

---

## Niveau 1 : Un comité territorial de développement durable

Pour appuyer le travail d'animation territoriale du dispositif Conseil de développement / Conseil des élus du Pays Basque en termes d'expertise, un comité territorial de développement durable sera mis en place dès le début de la mission.

Cette instance réunira un certain nombre d'acteurs ayant un niveau d'expertise avancé dans le domaine du développement durable et ou de l'analyse des dynamiques territoriales.

Ce Comité aura trois types de missions :

1. une mission d'expertise partagée dans le domaine du « développement durable » : mettre en commun connaissances, outils, pratiques, savoir-faire, réseaux locaux, régionaux et nationaux ; et ainsi, monter en compétences collectivement. L'expertise pourra être mise à profit d'une mise en cohérence des démarches locales de développement durable / agenda 21.
2. une mission d'appui auprès du dispositif de suivi/évaluation de Pays Basque 2020, notamment par la mobilisation des données et analyses territoriales ;
3. une mission d'orientation des actions de sensibilisation/formation menées sur le territoire sur le « développement durable », et de mise en cohérence des démarches locales de développement durable / agenda 21.

Cette instance sera particulièrement mobilisée sur le premier semestre 2009 pour participer à l'expérimentation du Référentiel national de développement durable.

### Acteurs repérés :

Les techniciens de collectivités en charge du développement durable (Conseil général, Cabab, villes de Bayonne, Anglet, Saint-Jean-de-Luz...), Chambres consulaires et centres d'appui au développement économique (Aldatu...), Agence d'urbanisme Atlantique et Pyrénées, socio-professionnels membres du Conseil de développement repérés dans ce type d'expertise (ingénieur Inra, haut fonctionnaire Ministère, responsable syndical...). Des partenaires à associer autour d'un comité de pilotage : Conseil régional, Diren, Ademe, Afnor Aquitaine...

### Déroulement de l'action :

Rencontres mensuelles animées par l'équipe du CDPB/CEPB autour de thématiques ou travaux.

Programme prévisionnel pour 2009 :

- travail sur l'évaluation de Pays Basque 2020 en lien avec le référentiel national (expérimentation, cf. dernière page)
- mise en réseau des connaissances autour d'une plateforme numérique, avec des rencontres mensuelles,
- participation aux actions de sensibilisation proposées aux autres acteurs du territoire

Dès la fin 2009 :

- dès la fin 2009 (et en 2010) rencontres plus thématiques

Exemples : pratiques éco-responsables et éco-conditionnalités des aides publiques, les zones d'activité durables, l'éducation au développement durable, urbanisme durable....

### **Moyens à mobiliser**

- animation territoriale : appui au démarrage par un chargé de mission à mi-temps sur 6/9 mois ;
- réalisation d'une plateforme intranet sur le développement durable et l'évaluation ;
- intervenants extérieurs pour les rencontres mensuelles

## **Niveau 2 : Vers un réseau territorial d'acteurs**

Le Comité territorial a vocation à s'élargir, au fur et à mesure, à un cercle plus large d'acteurs ayant développé leurs compétences en termes de « développement durable »... et ainsi à devenir un véritable réseau territorial.

Le programme de sensibilisation/formation présenté ci-après vise à répondre à cette montée en compétences : créer des « ambassadeurs » du développement durable. Pour ceux qui le souhaitent, une action plus « formatrice » pourra être proposée en fonction des attentes. Ces « référents » développement durable pourront être en mesure d'accompagner les collectivités, entreprises et autres organisations dans des stratégies de développement durable...

L'ensemble de ces acteurs bénéficieront de l'effet réseau, avec la connaissance mise à disposition ainsi que les rencontres régulières du réseau (permettant d'enrichir l'expertise de chacun).

## II. Un programme de sensibilisation auprès des acteurs du territoire et de transfert de compétences

---

Ce programme a été établi en partenariat entre les services du Conseil de développement/Conseil des élus et du groupe AFNOR.

Les outils de sensibilisation et de formation spécifiques pour le territoire seront élaborés par l'Afnor. Un outil informatique de pilotage de démarche/projet de développement durable (dit « Ok Pilot ») sera développé à partir du guide « Afaq 1000NR » versions « entreprises » et « territoires »<sup>1</sup>. L'Afnor fait ici un réel effort pour rendre accessibles ces guides utilisés habituellement dans les procédures d'évaluation.

### Les cibles

#### • Cible 1 : agents locaux de développement du territoire

L'objectif est de faire monter en compétences les agents locaux travaillant auprès ou au sein de différents organismes publics ou privés, sur les questions de développement ou d'aménagement.

La proposition qui leur sera faite leur permettra de pouvoir démultiplier les actions de sensibilisation au développement durable sur le territoire, voire (pour ceux qui iront plus loin) de pouvoir accompagner les collectivités et les entreprises (ou toute autre organisation) afin qu'elles intègrent au cœur de leur stratégie le développement durable.

Ces acteurs intégreront le réseau territorial qui constituera dans un second temps un espace de « formation continue » sur le DD.

2 ou 3 types de profils seront concernés :

- le « développeur » pouvant intervenir auprès d'entreprises, d'organisations professionnelles, associations, etc.
- l' « aménageur » ayant en charge les questions de planification locale, d'habitat, etc.
- le « gestionnaire » de collectivité, ayant en charge la gestion de politiques publiques et compétences.

Publics visés : agents des EPCI, des syndicats de gestion intercommunale, chambres consulaires, centre d'appui / pépinières, organisations professionnelles, structures de développement local et de l'économie sociale et solidaire, associations oeuvrant pour le développement et l'aménagement du territoire, etc.

Une centaine d'acteurs sont repérés sur le territoire.

Parmi ces acteurs, les membres du Comité territorial seront concernés, bien évidemment.

---

<sup>1</sup> « Afaq 1000NR territoires » est un guide d'évaluation des démarches de développement durable menés dans une collectivité / un territoire. Etabli à partir du « cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agenda 21 locaux » du Meeddat ([http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/Cadre\\_de\\_reference.pdf](http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/Cadre_de_reference.pdf)), cet outil permet d'évaluer l'état d'engagement d'une collectivité, mesurer ses pratiques et les résultats obtenus.

La version « entreprises » (applicable à toute organisation, hors collectivité publique) est inspiré du guide SD21000 (lui-même base de négociation de la France au sein de la future norme internationale ISO26000).

## • Cible 2 : les décideurs du territoire

L'objectif est que les décideurs du territoire s'approprient rapidement le « développement durable » et plus précisément la « responsabilité sociétale » de leurs propres organisations. Une grande partie de ces décideurs sont membres du Conseil de développement (CDPB) ou du Conseil des élus du Pays Basque (CEPB)<sup>2</sup>. Le dispositif rassemble en effet 300 « acteurs » décisionnaires. Pour autant, il sera nécessaire de proposer cette action de sensibilisation à un cercle plus large d'acteurs (autres socio-professionnels importants, élus locaux non membres : présidents de syndicats, EPCI...).

## • Cible 3 : les consultants privés

L'objectif est aussi de favoriser la montée en compétences des cabinets locaux pouvant par la suite accompagner des collectivités et des entreprises sur le territoire...

## Les étapes

### Niveau 1 : La sensibilisation

L'objectif premier est ici de sensibiliser les décideurs et les acteurs du territoire afin qu'ils appréhendent plus concrètement les enjeux du « développement durable » et la déclinaison de leur prise en compte dans la gestion d'une organisation publique ou privée. Le programme présenté ci-après propose d'aller plus loin dans la sensibilisation (cf. le second niveau) et ainsi de permettre aux décideurs et acteurs de pouvoir être des **ambassadeurs du développement durable**, en capacité de pouvoir eux-mêmes sensibiliser d'autres acteurs.

---

➔ **Sensibilisation de 1<sup>er</sup> niveau** pour les décideurs publics et des acteurs du développement aux **enjeux du développement durable**

Organisation d' "**Ateliers de découverte du Développement Durable en Pays Basque**".

Ces ateliers seront à destination tant des acteurs publics et privés que des organismes socio-professionnels intervenant pour le développement du territoire.

Le déroulé sera le suivant :

- historique et contexte du développement durable
- les enjeux au niveau d'un territoire
- les enjeux au niveau d'une organisation (entreprise, collectivité, établissement public ...)
- découverte d'une méthode simple de priorisation des enjeux de développement durable au travers de quelques exemples
- mise en perspective avec le projet Pays Basque 2020 et les autres démarches menées sur le territoire...

---

<sup>2</sup> Les membres du CDPB sont des socio-professionnels : chambres consulaires, organismes para-publics ou associatifs (économie, culture, formation, enseignement supérieur, logement, urbanisme, santé/social, langue...), syndicats et organisations professionnelles (patronaux, salariés, agricoles...). Les membres du CEPB sont des élus de toutes échelles (délégués des intercommunalités, conseillers généraux et régionaux, parlementaires...).

**Cibles : 1 & 2**, et membres du Comité territorial DD

Durée de l'atelier : 3 heures

Remise d'un support

Nombre de participants maximum par atelier : 20

Nombre de sessions (évaluation)

- 2009 : 2 ateliers pour cible 1 ; 2 ateliers pour cible 2
- 2010 : 2 ateliers pour cible 1 ; 2 ateliers pour cible 2

Moyens d'animation :

La première session sera animée par un ingénieur du service Département Innovation Développement du groupe Afnor, qui aura développé l'outil de sensibilisation. Les 3 autres seront animées par des professionnels régionaux de l'Afnor.

Il est envisagé que les autres ateliers (en 2010) puissent être animés par des acteurs locaux du Pays Basque ayant bénéficié des sensibilisations de niveau 1 et 2, autrement dit identifiés comme « ambassadeurs du développement durable » (elles n'auront donc pas d'impact financier).

---

➔ **Sensibilisation de 2<sup>ème</sup> niveau** pour les décideurs publics et des acteurs du développement : ***méthodologie de mise en œuvre et de pilotage d'une démarche de développement durable sur un territoire / dans une collectivité***

Après avoir suivi la sensibilisation de 1<sup>er</sup> niveau, la seconde étape de sensibilisation présentera une méthodologie de mise en œuvre et de pilotage d'une démarche de développement durable au niveau d'un territoire / une collectivité.

Cette méthodologie, s'appuiera sur l'outil informatique de gestion de pilotage de la démarche DD du Groupe AFNOR et adapté aux critères du modèle AFAQ 1000NR Territoire (OK PILOT "DD Collectivités").

Le déroulé de cette sensibilisation sera le suivant :

- Présentation des enjeux du développement durable applicables à la collectivité
- Exemples de mise en œuvre de plusieurs critères
- Présentation de la méthodologie de pilotage et de déploiement de la démarche par l'utilisation de l'outil OK PILOT "DD Collectivités"
- Cas pratiques pour découvrir les fonctionnalités de l'outil OK PILOT "DD Collectivités" (choix des critères, définition des objectifs, suivi des plans d'action, responsabilités, indicateurs, résultats, reporting ...).

**Cibles : 1 & 2**, et membres du Comité territorial DD

[ceux qui travaillent en lien direct avec des collectivités : agents de collectivités, de syndicats mixte, administrations...]

Durée de la réunion : 3 heures

Remise d'un support

Remise d'une attestation "**ambassadeur DD Collectivités**" avec connection gratuite d'un an à la version de démonstration de l'outil informatique

Nombre de participants maximum : 20

Nombre de sessions (évaluation) :

- 2009 : 2 ateliers pour cible 1 ; 2 ateliers pour cible 2
- 2010 : 2 ateliers pour cible 1 ; 2 ateliers pour cible 2

Moyens d'animation :

La première session sera animée par un ingénieur du service Département Innovation Développement du groupe Afnor, qui aura développé l'outil de sensibilisation. Les 3 autres seront animées par des professionnels régionaux de l'Afnor.

Il est envisagé que les autres ateliers (en 2010) puissent être animés par des acteurs locaux du Pays Basque ayant bénéficié d'un transfert de compétences (voir plus loin) et identifiés comme « référents développement durable » auprès des collectivités locales du Pays Basque (elles n'auront donc pas d'impact financier).



➤ **Sensibilisation de 2<sup>ème</sup> niveau** pour les décideurs publics et des acteurs du développement : **méthodologie de mise en œuvre et de pilotage d'une démarche de développement durable dans une organisation privée / entreprise**

Après avoir suivi la sensibilisation de 1<sup>er</sup> niveau, la seconde étape de sensibilisation présentera une méthodologie de mise en œuvre et de pilotage d'une démarche de développement durable au sein d'une organisation privée ou para-publique (entreprise, syndicat, association, etc.)

Cette méthodologie, s'appuiera sur l'outil informatique de gestion de pilotage de la démarche DD du Groupe AFNOR et adapté aux critères du modèle AFAQ 1000NR (OK PILOT "DD Entreprises").

Le déroulé de cette sensibilisation sera le suivant :

- Présentation des enjeux du développement durable applicables aux organismes
- Exemples de mise en œuvre de plusieurs critères
- Présentation de la méthodologie de pilotage et de déploiement de la démarche par l'utilisation de l'outil OK PILOT "DD Entreprises"
- Cas pratiques pour découvrir les fonctionnalités de l'outil OK PILOT "DD Entreprises" (choix des critères, définition des objectifs, suivi des plans d'action, responsabilités, indicateurs, résultats, reporting ...).

**Cible : 1 & 2**, et les membres du Comité territorial DD

[ceux qui travaillent en lien direct ou au sein d'organisations privées : entreprises, associations, syndicats...]

Durée de la réunion : 3 heures

Remise d'un support

Remise d'une attestation "**ambassadeur DD Entreprises**" avec connexion gratuite d'un an à la version de démonstration de l'outil informatique

Nombre de participants maximum : 20

Nombre de sessions (évaluation) :

- 2009 : 2 ateliers pour cible 1 ; 2 ateliers pour cible 2
- 2010 : 2 ateliers pour cible 1 ; 2 ateliers pour cible 2

Moyens d'animation :

La première session sera animée par un ingénieur du service Département Innovation Développement du groupe Afnor, qui aura développé l'outil de sensibilisation. Les 3 autres seront animées par des professionnels régionaux de l'Afnor.

Il est envisagé que les autres ateliers (en 2010) puissent être animés par des acteurs locaux du Pays Basque ayant bénéficié d'un transfert de compétences (voir plus loin) et identifiés comme « référents développement durable » auprès des entreprises et autres organisation privées du Pays Basque (elles n'auront donc pas d'impact financier).

## Niveau 2 (option) : **Le transfert de compétences**

En fonction des attentes exprimées par les acteurs lors des actions de sensibilisation, il pourra leur être proposé une action de « formation » dont le contenu pourra être adapté à leurs besoins.

L'objectif est alors d'effectuer un transfert de compétences vers des acteurs locaux qui pourront être des **référents du développement durable**, autrement dit : être en capacité d'accompagner collectivités et entreprises du territoire.

A ce titre, ce type de formation pourrait être proposé dès 2009 aux membres du comité territorial de développement durable.

Le programme prévisionnel est ici présenté à titre d'exemple par l'Afnor, en cohérence avec le programme de « sensibilisation » (niveau 1).

---

➔ **Former les référents des collectivités** pour la mise en œuvre, de façon autonome, de leur démarche de développement durable

Après la sensibilisation de 2<sup>nd</sup> niveau aux enjeux du développement durable pour les collectivités, ce type de formation peut permettre aux organismes de lancer et déployer leur démarche en utilisant l'outil OK PILOT "DD Collectivités" (nécessitant un abonnement par l'organisme à OK PILOT)

**Contenu de la formation :**

- Présentation de tous les critères développement durable applicables à la collectivité
- Identification des parties intéressées
- Explication de chaque critère pour une mise en œuvre opérationnelle
- Etude de cas pratiques.

**Cible : 2 et membres du Comité territorial DD** (travaillant dans ou auprès des collectivités)

Durée de la formation : 1 jour

Validation des acquis et délivrance d'une attestation "**référents DD Collectivités**"

Nombre de participants maximum : 12

Nombre de sessions : 1 en 2009 ; 1 en 2010

---

➔ **Former les acteurs du développement** au pilotage et au déploiement d'une démarche de développement durable au sein d'une entreprise ou d'un organisme privé / para-public

Après la sensibilisation de 2<sup>nd</sup> niveau aux enjeux du développement durable pour les organisations privées, ce type de formation peut permettre aux organismes de lancer et déployer leur démarche en utilisant l'outil OK PILOT "DD entreprises" (nécessitant un abonnement par l'organisme à OK PILOT)

**Contenu de la formation :**

- Présentation de tous les critères développement durable applicables à l'organisme
- Identification des parties intéressées
- Explication de chaque critère pour une mise en œuvre opérationnelle
- Etude de cas pratiques.

**Cible : 2 et membres du Comité territorial DD**, travaillant dans et auprès d'organisations privées (entreprise, associations, syndicats...)

Durée de la formation : 1 jour

Validation des acquis et délivrance d'une attestation "**référents DD Entreprises**"

Nombre de participants maximum : 12

Nombre de sessions : 1 en 2009 ; 1 en 2010

## ➤ Former et qualifier des consultants du Pays basque

Afin d'assurer un transfert de compétences aux consultants locaux, deux formations *développement durable* pourraient leur être proposées :

- l'une pour des accompagnements auprès de collectivités ;
- l'autre pour des accompagnements auprès des entreprises et autres organismes privés.

Ces formations viseront à leur présenter l'ensemble des critères DD selon le modèle AFAQ 1000 NR, l'outil de pilotage OK PILOT et les actions à mettre en œuvre répondant à ces critères.

Les consultants formés recevront une attestation "**réfèrent DD collectivités**" ou "**réfèrent DD entreprises**" selon la formation suivie.

La mutualisation des formations avec les acteurs locaux permettra de limiter le coût sur l'outil. Pour autant les consultants prendront en charge les frais inhérents, comprenant la conception d'outil et 2 jours de formation pour chaque cible : consultants travaillant pour les collectivités / consultants travaillant pour les entreprises.

Cette formation pourrait leur être proposée en 2010.

### **III. Un dispositif spécifique pour les collectivités locales du Pays Basque : impulser des dynamiques de développement durable / agenda 21**

---

Les collectivités locales sont tenues de prendre en compte le « développement durable » dans leurs politiques (selon la charte de l'environnement inscrite dans la constitution). L'approche « agenda 21 », née des mobilisations des années 90 (sommet de Rio, charte des villes durables, etc.) a été déclinée en guide pratique par le Ministère : le « Cadre de références pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux ». Ce référentiel est une base de travail pour les collectivités, et l'ensemble des actions proposées (dont les outils Afnor) sont calés sur celui-ci.

L'action visée ici – en cohérence avec les orientations définies dans le CPER – consiste à impulser une dynamique en Pays Basque auprès des collectivités locales pour leur permettre de mieux prendre en compte développement durable dans les politiques publiques, et de les encourager à s'inscrire dans des démarches stratégiques et intégrées du développement durable. L'Agenda 21 peut être à un certain moment l'aboutissement.

Il est proposé ici 3 niveaux d'action auprès des collectivités locales du Pays Basque.

#### **Niveau 1 : la réalisation d'auto-évaluation assistée.**

Dès 2009, les collectivités très en demande d'un éclairage sur les démarches de développement durable qu'elles pourraient entreprendre pourront bénéficier d'un dispositif de sensibilisation interne. Il s'agirait d'une intervention de type auto-évaluation, permettant une appréhension spécifique des enjeux d'une démarche de développement durable au sein d'une collectivité et/ou d'une intercommunalité, et de mettre à plat les modalités d'une politique DD voir d'un Agenda 21.

Ce dispositif élaboré et animé conjointement par l'AFNOR et l'équipe technique du Conseil de développement<sup>3</sup> pourra être réalisé avec un ou plusieurs élus ou avec une ou plusieurs directions de la collectivité.

L'auto évaluation sera basée sur les enjeux et critères du Cadre de référence national repris dans l'outil OK PILOT "DD collectivités".

Cette approche permet, in situ, de découvrir les enjeux, l'approche de la démarche et d'aborder la nécessaire concertation transversale entre décideurs pour définir l'importance de chacun des critères DD pour la collectivité.

**Cible : les intercommunalités** (en priorité), les autres collectivités locales

Durée de l'auto-évaluation : 4 heures

Nombre d'auto-évaluation : 5 en 2009 ; 5 en 2010

Les coûts d'intervention seront pris en charge partenariat AFNOR/Pays Basque permettra à la collectivité d'une intervention bénéficier d'un coût d'intervention « partenarial » (soit 587€ l'intervention, à la charge de la collectivité).

---

<sup>3</sup> Personnel en interne habilité « évaluateur » sur 1000NR Territoire

## Niveau 2 : la formation des agents de collectivités

Comme nous l'avons vu à travers le programme de sensibilisation/formation, il sera possible de proposer aux agents de collectivités de bénéficier d'une sensibilisation approfondie en matière de développement durable voire un réel transfert de compétences auprès des agents qui leur permette d'être en capacité d'impulser ces dynamiques au sein même des collectivités.

A partir de 2010, ces agents (qualifiés "*référents DD collectivités*" par l'Afnor) seront en mesure de mener des auto-évaluations dans leurs propres collectivités et de disposer de compétences sur le territoire (les consultants, le réseau d'acteurs constitué...) pour aller plus loin dans la démarche avec leurs élus...

## Niveau 3 : le réseau des collectivités « durables » du Pays Basque

L'action mise en œuvre auprès des collectivités, de leurs agents et des autres décideurs et acteurs du territoire, permettra d'impulser des dynamiques de développement durable dans les collectivités locales du Pays Basque. D'autres initiatives auront avancées de leur côté, notamment au sein des grandes villes (voir les projets sur le BAB, notamment).

Le « pays » (à travers le Comité territorial DD) offrira à toutes ces initiatives un espace de mise en réseau avec les ressources et expertises locales, mais aussi régionales et nationales, leur permettant de poursuivre leurs projets.

## **IV. Vers des plateformes territoriales collectivités/entreprises...**

D'ici fin 2010, le territoire pourra disposer d'un nombre conséquent de collectivités engagées dans des démarches de développement durable, ou tout du moins sensibilisées. L'objectif est ici de mettre en lien, à l'échelle des infra territoires, ces collectivités avec les entreprises qui ont été accompagnées dans ce type de démarches par les chambres consulaires. Des plateformes collectivités/entreprises pourraient constituer des espaces d'innovations pour la durabilité des territoires.

Côté entreprises :

- > La Chambre de métiers et de l'artisanat a développé, ces dernières années, des diagnostics quasi systématiques auprès des entreprises sollicitant un accompagnement. Ces diagnostics leur permettent de prendre en compte la globalité de l'entreprise dans une approche à la fois économique, sociale et environnementale. Un certain nombre d'entreprises s'engagent ainsi, chaque année, dans des démarches de plus long terme. Les meilleures démarches sont récompensées (trophées du développement durable).
- > La Chambre de commerce et d'industrie développe, depuis 2007, un programme de sensibilisation/formation sur le développement durable auprès de PMI (en partenariat avec l'Afnor). Une plateforme leur est spécifiquement dédiée sur [www.igela.fr](http://www.igela.fr).

Pour mémoire :

- > Début 2007, le Conseil de développement du Pays Basque avait mené une expérimentation pilote au plan national avec l'Afnor, en Soule : diagnostic développement durable croisé entre la communauté de communes et deux entreprises du territoire, à partir du modèle SD21000 ; plateforme d'échange à l'issue...

## **V. Evaluer les performances des démarches de développement durable des organisations et agendas 21 sur le Pays Basque**

---

Dans ce domaine, deux approches sont possibles pour les collectivités et organisations privées intéressées :

1. mettre en place un dispositif d'évaluation interne, leur permettant de suivre leurs opérations et d'évaluer en continue leur stratégie (cf. Cadre de référence national et outils de l'Observatoire national des agendas 21) ;
2. faire évaluer et reconnaître par tierce partie, par Afnor Certification selon les modèles AFAQ 1000 NR et AFAQ 1000 NR Territoires (tels qu'évoqués plus haut)

**Le Pays Basque est retenu par le MEEDDAT** (Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire) **pour expérimenter le Référentiel national** pour l'évaluation des projets territoriaux de développement durable et agenda 21 locaux. Ce travail sera mené sur le premier semestre 2009, alors que le Conseil de développement & le Conseil des élus élaboreront un dispositif de suivi/évaluation du projet de territoire « Pays Basque 2020 » / reconnu Agenda 21 local.

→ voir fiche projet spécifique

Cette expérimentation permettra également de doter le territoire de nouvelles compétences dans ce domaine et d'en faire bénéficier le réseau territorial à l'occasion de cette mission développement durable.